

## Problème de vocabulaire

Par **Juristenantaise**, le **29/10/2017** à **15:02**

Bonjour!

Je suis en plein dans le bourrage de crâne des arrêts de la Cour de Cassation sauf que j'ai un petit soucis de vocabulaire.

Selon les arrêts, "grief" n'a pas l'air de vouloir dire systématiquement la même chose. Donc, il y aurait-il quelqu'un qui sache exactement la définition de ce mot?

Merci beaucoup!

Par **Xdrv**, le **29/10/2017** à **15:05**

Bonjour,

A ma connaissance non, dans les arrêts de la Cour de cassation le terme de "grief" s'emploie dans des phrases de type "il est fait grief à l'arrêt attaqué que...". Finalement le grief est ce que le demandeur au pourvoi rapproche à l'arrêt rendu par la Cour d'appel et s'apparente donc à la raison du pourvoi en cassation